

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 5 avril 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 V. 61 Vœu relatif à la délibération DJS 306.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le projet de délibération 2012 DJS 306 visant à mettre à disposition, à titre précaire et moyennant redevance, à l'association La Métisse une partie du rez-de-chaussée du bâtiment du 123, rue de Tocqueville ;

Considérant que cette mise à disposition s'inscrit dans une logique d'économie pour la Ville de Paris relative notamment au coût de gardiennage des lieux ;

Considérant le voeu de l'Exécutif 51 bis adopté en novembre 2011 proposant une consultation avec la mairie du 17e, les associations de l'arrondissement et les directions de la ville, afin d'étudier l'ensemble des propositions et des projets envisageables pour utiliser ce bâtiment ;

Considérant le voeu déposé par Brigitte Kuster, Richard Stein et les élus du groupe UMPPA demandant que le Maire de Paris procède à un appel à projets pour l'attribution à titre temporaire des locaux du 123, rue de Tocqueville ;

Considérant que la mise en oeuvre d'un appel à projets impose des délais relativement longs et des procédures complexes ;

Considérant qu'il est difficile de trouver une destination définitive au bâtiment du 123, rue de Tocqueville, compte tenu de sa structure architecturale particulière, et que de nombreuses options sont toujours à l'étude, y compris celle d'une vente ;

Sur la proposition de M. Bruno Julliard, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

- Qu'une rencontre entre les directions de la Ville concernées et la Mairie du 17^e soit organisée très rapidement, afin d'échanger sur le devenir définitif du bâtiment ;
- Qu'à cette occasion, l'ensemble des demandes et besoins exprimés par les associations de l'arrondissement soit étudié, pour l'utilisation des locaux disponibles.